

KIBUNGO



4645

31 Octobre

28

SERVICE DES TERRES

*N° 3460 / J 3/1/11*

*Bid/14*

Zones de protection région altitude élevée Socofina et Interfina.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à ma lettre N°1944 du 18 janvier 1928, j'ai l'honneur de vous faire parvenir copie de la lettre, N° 3426 du 31 octobre, que j'adresse au Résident de l'Urundi.

Les régions de Ruyigi et de Muyaga d'après le schéma ci-joint du Résident pourraient faire l'objet de 2 zones d'influences à attribuer la 1ère à la Socofina, la seconde à l'Interfina.

La Compagnie du Kivu qui a demandé depuis plus d'un an un terrain tout près de Ruyigi abandonnera cette demande, si la zone N° XIII, décrite dans mon N°1944, lui est accordée.

Le Gouverneur, a. i. Aug. JAMOULLE,

A Monsieur le Ministre des Colonies

à

BRUXELLES.